

# Passage de Grade: En 2018 !!

Les judokas n'ayant pas encore terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur pourront rester sous le régime de l'ancienne réglementation jusqu'au 31/12/2018.  
On considère que le judoka a débuté son grade s'il a obtenu soit son kata, soit des UV techniques, ou bien a acquis des points en RGC ou shiai.

A partir du 01/01/2019  
Fin de l'ancien dispositif réglementaire.  
Les judokas n'ayant pas terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur pourront bénéficier des équivalences comme indiquées ci-après.

Ancienne réglementation	Équivalence dans la nouvelle réglementation
UV1 : LE KATA	UV1 : LE KATA
UV2 + UV3 + UV4	UV2 : TECHNIQUE
REQUIS	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL

Les judokas débutant leurs épreuves auront 2 voies possibles, la voie **dominante compétition** ou la voie **dominante technique** pour les +30 ans, qui se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 Kata
- UV2 Technique
- UV3 Efficacité
- UV4 Engagement personnel dans le développement du judo

Les **UV1, UV2** sont organisés sur un seul lieu, le même jour.  
Les inscriptions se font obligatoirement via l'Extranet.

**UV4** : La réussite est validée par le professeur (1er et 2ème Dan) ou par le C.O.R.G. (3ème et 4ème Dan) au moyen d'une attestation type disponible sur le site de la Ligue, à fournir au CORG pour l'homologation du grade.

